

Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois

Risques naturels, risques industriels, défense incendie et sécurité routière doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement naturel ou créé par l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent

l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène. Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✓ d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État.
- ✓ de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune,
- ✓ de procéder à un diagnostic sécurité routière,
- ✓ d'informer la population
- ✓ de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque, programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.

L'ensemble des informations issues du site Géorisques du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire concernant la commune du Mont-Saint-Adrien est consultable à l'adresse suivante : [lien vers Géorisques](#).

Les Risques Naturels

Différentes études ont été réalisées concernant les risques naturels dans le département de l'Oise, celles-ci sont accessibles sur le [site IDE de la Préfecture de l'Oise](#).

Les cartographies concernant les risques naturels sont consultables dans l'atlas des risques naturels majeurs disponible sur Internet à l'adresse suivante : [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#) et pour ce qui a trait au retrait-gonflement des argiles, ainsi qu'à la présence de cavités, à l'adresse suivante : [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise - inventaire des cavités et mouvements de terrain associés](#).

Plans de Prévention des risques

Les communes du SCoT du Grand Creillois concernées par un Plan de Prévention des Risques naturels sont :

Cramoisy, Maysel, Montataire, Saint-Vaast-lès-Mello et Thiverny : PPRI Thérain Aval Beauvais (inclus) approuvé le 13/10/2005.

Creil, Montataire, Nogent sur Oise, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Maximin et Villers-Saint-Paul : PPRI Brenouille-Boran approuvé le 14/12/2000, une révision a été prescrite le 04/12/2014.

Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Maximin, Thiverny et Villers-Saint-Paul font parties du TRI de Creil, l'arrêté fixant la liste des Territoires à Risque important d'Inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands a été signé le 27 novembre 2012.

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du site Internet du Ministère de la Transition Énergétique et Solidaire.

Les communes du SCoT du Grand Creillois qui n'ont pas eu d'autre arrêté de catastrophes naturelles à part celui de 1999 sont, Cauffry, Labruyère, Monchy-Saint-Eloi, Rousseloy et Verderonne

➤ communes	➤ Type de catastrophes	➤ Arrêté du	➤ Paru JO
Bailleval	Inondations et coulées de boue	➤ 21/09/1984	➤ 18/10/1984
	Inondations et coulées de boue	➤ 02/04/2003	➤ 18/04/2003
Cramoisy	Inondations et coulées de boue	➤ 31/07/1992	➤ 18/08/1992
	Inondations et coulées de boue	➤ 11/01/1994	➤ 15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	➤ 06/02/1995	➤ 08/02/1995
	Inondations et coulées de boue	➤ 06/07/2001	➤ 18/07/2001
Creil	Inondations et coulées de boue	➤ 11/01/1994	➤ 15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	➤ 06/02/1995	➤ 08/02/1995
Laigneville	Inondations et coulées de boue	➤ 02/10/1985	➤ 18/10/1985
	Inondations et coulées de boue	➤ 31/07/1992	➤ 18/08/1992
	Inondations et coulées de boue	➤ 14/08/2009	➤ 20/08/2009
Liancourt	Inondations et coulées de boue	➤ 28/09/1995	➤ 15/10/1995
	Inondations par remontées de nappe phréatique	➤ 29/05/2001	➤ 14/06/2001
	Inondations par remontées de nappe phréatique	➤ 29/08/2001	➤ 26/09/2001
	Inondations et coulées de boue	➤ 03/10/2003	➤ 19/10/2003
Maysel	Inondations et coulées de boue	➤ 02/10/1985	➤ 18/10/1985
	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	➤ 11/07/2012	➤ 17/07/2012
Mogneville	Inondations et coulées de boue	➤ 06/08/2001	➤ 11/08/2001
	Inondations et coulées de boue	➤ 10/09/2013	➤ 13/09/2013
Montataire	Inondations et coulées de boue	➤ 11/01/1994	➤ 15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	➤ 06/02/1995	➤ 08/02/1995
	Inondations par remontées de nappe phréatique	➤ 29/05/2001	➤ 14/06/2001
	Inondations par remontées de nappe phréatique	➤ 29/08/2001	➤ 26/09/2001
	Inondations et coulées de boue	➤ 29/08/2001	➤ 26/09/2001
	Inondations et coulées de boue	➤ 14/08/2009	➤ 20/08/2009
Nogent-sur-Oise	Inondations et coulées de boue	➤ 11/01/1994	➤ 15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	➤ 06/02/1995	➤ 08/02/1995
	Inondations et coulées de boue	➤ 27/04/2001	➤ 28/04/2001
	Inondations par remontées de nappe phréatique	➤ 29/08/2001	➤ 26/09/2001
	Inondations et coulées de boue	➤ 14/08/2009	➤ 20/08/2009
Rantigny	Inondations et coulées de boue	➤ 28/09/1995	➤ 15/10/1995
	Inondations et coulées de boue	➤ 02/04/2003	➤ 18/04/2003
Rosoy	Inondations et coulées de boue	➤ 31/07/1992	➤ 18/08/1992
	Inondations par remontées de nappe phréatique	➤ 29/05/2001	➤ 14/06/2001
Saint-Leu-d'Esserent	Inondations et coulées de boue	➤ 11/01/1994	➤ 15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	➤ 06/02/1995	➤ 08/02/1995
	Inondations et coulées de boue	➤ 27/04/2001	➤ 28/04/2001
	Inondations et coulées de boue	➤ 06/07/2001	➤ 18/07/2001
	Inondations par remontées de nappe phréatique	➤ 29/08/2001	➤ 26/09/2001
	Inondations et coulées de boue	➤ 14/08/2009	➤ 20/08/2009
Saint-Maximin	Inondations et coulées de boue	➤ 11/01/1994	➤ 15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	➤ 20/04/1995	➤ 06/05/1995
	Inondations et coulées de boue	➤ 06/02/1995	➤ 08/02/1995
	Inondations et coulées de boue	➤ 03/11/1997	➤ 16/11/1997
	Inondations et coulées de boue	➤ 27/04/2001	➤ 28/04/2001

Saint-Vaast-lès-Mello	Inondations et coulées de boue	➤ 06/02/1995	➤ 08/02/1995
Thiverny	Inondations et coulées de boue	➤ 11/01/1994	➤ 15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	➤ 06/02/1995	➤ 08/02/1995
	Inondations et coulées de boue	➤ 27/04/2001	➤ 28/04/2001
	Inondations par remontées de nappe phréatique	➤ 29/08/2001	➤ 26/09/2001
Villers-Saint-Paul	Inondations et coulées de boue	➤ 02/10/1985	➤ 18/10/1985
	Inondations et coulées de boue	➤ 11/01/1994	➤ 15/01/1994
	Inondations et coulées de boue	➤ 06/02/1995	➤ 08/02/1995
	Inondations et coulées de boue	➤ 27/04/2001	➤ 28/04/2001
	Inondations par remontées de nappe phréatique	➤ 29/08/2001	➤ 26/09/2001

Inondation

Les informations relatives aux inondations sont consultables sur le site Internet du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (*MTES*) : [lien vers le site du MTES - prévention des risques](#) et sur le site de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (*DRIEE*) d'Île-de-France : [lien vers le site de la DRIEE Île-de-France](#).

Directive Inondations :

Face au bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, la Commission Européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « Directive Inondations ».

Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) :

Sur notre territoire, l'État a repris les objectifs de cette directive dans la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (*LENE*) du 12 juillet 2010 (dite « loi Grenelle II ») et a choisi d'encadrer la mise en œuvre de cette directive par une Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (*SNGRI*), fondée sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de proportionnalité. Elle a été arrêtée le 07 octobre 2014 par les Ministres de l'Écologie, de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Logement.

La stratégie nationale fixe trois grands objectifs :

- augmenter la sécurité des populations ;
- réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (EPRI) :

Première étape de la Directive Inondation, cette évaluation donne une photographie homogène de chaque bassin hydrographiques afin d'identifier les enjeux de différentes natures (*personnes, biens, activités, etc*) en zone potentiellement inondable. La première édition s'est achevée en décembre 2011 et sera révisée d'ici décembre 2018.

Elle renseigne sur les inondations du passé et sur le risque actuel :

- l'impact des inondations historiques au travers de quelques événements représentatifs ;
- l'exposition actuelle des enjeux aux événements majeurs : pour ce faire, les enjeux (*population, emplois, bâti, etc*) présents dans une enveloppe approchée des événements extrêmes sont comptabilisés et représentés sur des cartes.

Les 21 communes du SCoT du Grand Creillois font partie du bassin Seine-Normandie dont l'Évaluation Préliminaire des Risques Inondation a été arrêté le 20 décembre 2011 par le préfet d'Île de France, coordinateur du bassin, à l'adresse suivante : [lien de la DRIEE Ile de France](#).

Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) :

Le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) est au cœur de la mise en œuvre de la Directive Inondation. Cet outil stratégique définit à l'échelle de chaque grand bassin (*district hydrographique*) les priorités en matière de gestion du risque d'inondation. Dans le cadre de la Directive Inondations et en déclinaison de la SNGRI, un PGRI a été élaboré sur chaque district sous l'autorité du préfet coordinateur de bassin en lien avec les parties prenantes.

Ce plan traite de l'ensemble des aspects de la gestion des inondations :

- la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- la surveillance, la prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation ;
- l'information préventive, l'éducation, la résilience et la conscience du risque.

Il vise ainsi à intégrer la prise en compte et la gestion du risque d'inondation dans toutes les politiques du territoire.

Les 13 PGRI français ont été approuvés et publiés au journal officiel n° 0296 du 22 décembre 2015 entrés en vigueur au lendemain de leur publication seront mis à jour tous les 6 ans dans un cycle d'amélioration continue voulu par la Directive Inondations.

Le PGRI 2016-2021 du bassin Seine-Normandie a été approuvé le 07 décembre 2015 : [arrêté du 07 décembre 2015 portant approbation du PGRI Seine-Normandie](#).

Les quatre grands objectifs à atteindre sur le bassin pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culture et l'économie, sont :

Objectif 1 : réduire la vulnérabilité des territoires.

Objectif 2 : agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages.

Objectif 3 : raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Objectif 4 : mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque.

Stratégies locales de gestion des risques d'inondation :

Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation sont élaborées sur les Territoires à Risque important d'Inondation (*TRI*). Elles s'inscrivent dans le cadre fixé par la SNGRI présentés le 10 juillet 2014 et les PGRI élaborés à l'échelle des grands bassins hydrographiques : [lien vers le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire](#).

Les stratégies locales doivent comporter :

- la synthèse de l'EPRI dans son périmètre ;
- les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le TRI inclus dans son périmètre ;
- les objectifs fixés par le PGRI pour les TRI inclus dans son périmètre.

La stratégies locales de gestion des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie : [lien vers le site de la DRIEE - Île-de-France](#), doit atteindre 4 grands objectifs :

Objectif 1 : réduire la vulnérabilité des territoires.

Objectif 2 : agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages.

Objectif 3 : raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Objectif 4 : mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque.

Territoires à risque important d'inondation

Un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) est un territoire qui concentre de forts enjeux et qui est exposé à un aléa provoquant des inondations (submersion marine, débordement fluvial, ruissellement, remontée de nappe). Dans ce territoire, les enjeux potentiellement exposés aux inondations les plus importants sont essentiellement des enjeux humains et économiques ([lien vers le site de la DRIIEE Ile de France](#) et [lien vers le site du Ministère Environnement, de l'Energie et de la Mer - TRI](#))

L'arrêté du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale et l'arrêté du 27 novembre 2012 fixant la liste des Territoires à Risque Important d'Inondation du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands sont sur le site de la Préfecture [lien vers le site de la Préfecture de l'Oise](#)

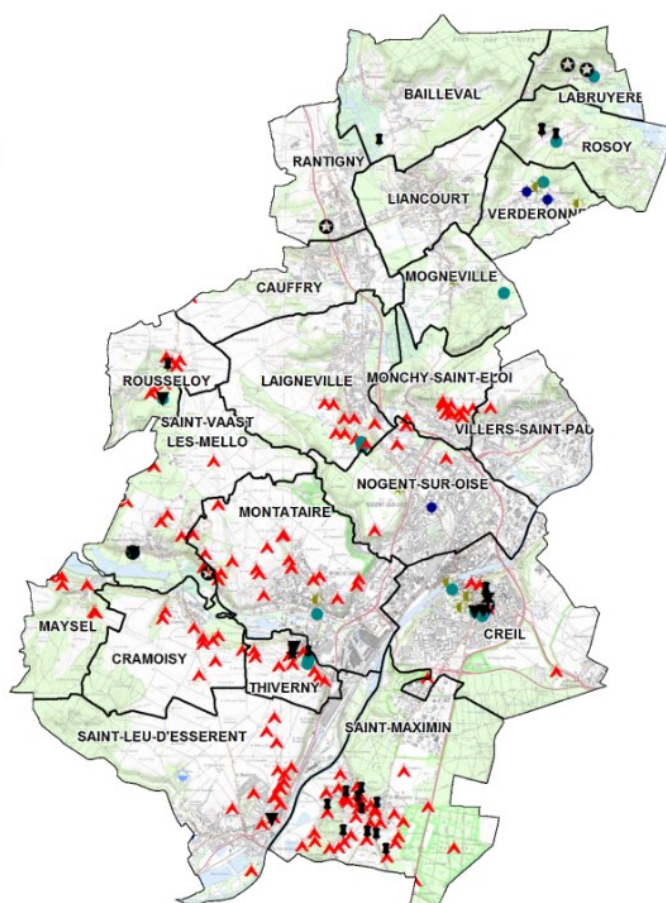
Les communes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Maximin, Thiverny et Villers-Saint-Paul font partie du TRI de Creil.

Cavités souterraines et mouvement de terrain

Le Bureau de Recherche Géologiques et Miniers (*BRGM*) a réalisé en octobre 2011 un inventaire des [cavités souterraines](#) du département de l'Oise.

Communes	Nb cavités	Lien	Nb mouvements terrain	Lien
Bailleval	0	la fiche	0	la fiche
Cauffry	0	la fiche	0	la fiche
Cramoisy	9	la fiche	0	la fiche
Creil	15	la fiche	6	la fiche
Labruyère	1	la fiche	1	la fiche
Laigneville	12	la fiche	0	la fiche
Liancourt	0	la fiche	0	la fiche
Maysel	6	la fiche	0	la fiche
Mogneville	2	la fiche	0	la fiche
Monchy-saint-Eloi	12	la fiche	0	la fiche
Montataire	21	la fiche	0	la fiche
Nogent-sur-Oise	5	la fiche	0	la fiche
Rantigny	0	la fiche	0	la fiche
Rosoy	1	la fiche	3	la fiche
Rousseloy	8	la fiche	2	la fiche
Saint-Leu-d'Esserent	18	la fiche	1	la fiche
Saint-Maximin	39	la fiche	10	la fiche
Saint-Vaast-lès-Mello	8	la fiche	3	la fiche
Thiverny	14	la fiche	4	la fiche
Verderonne	5	la fiche	0	la fiche
Villers-Saint-Paul	1	la fiche	0	la fiche

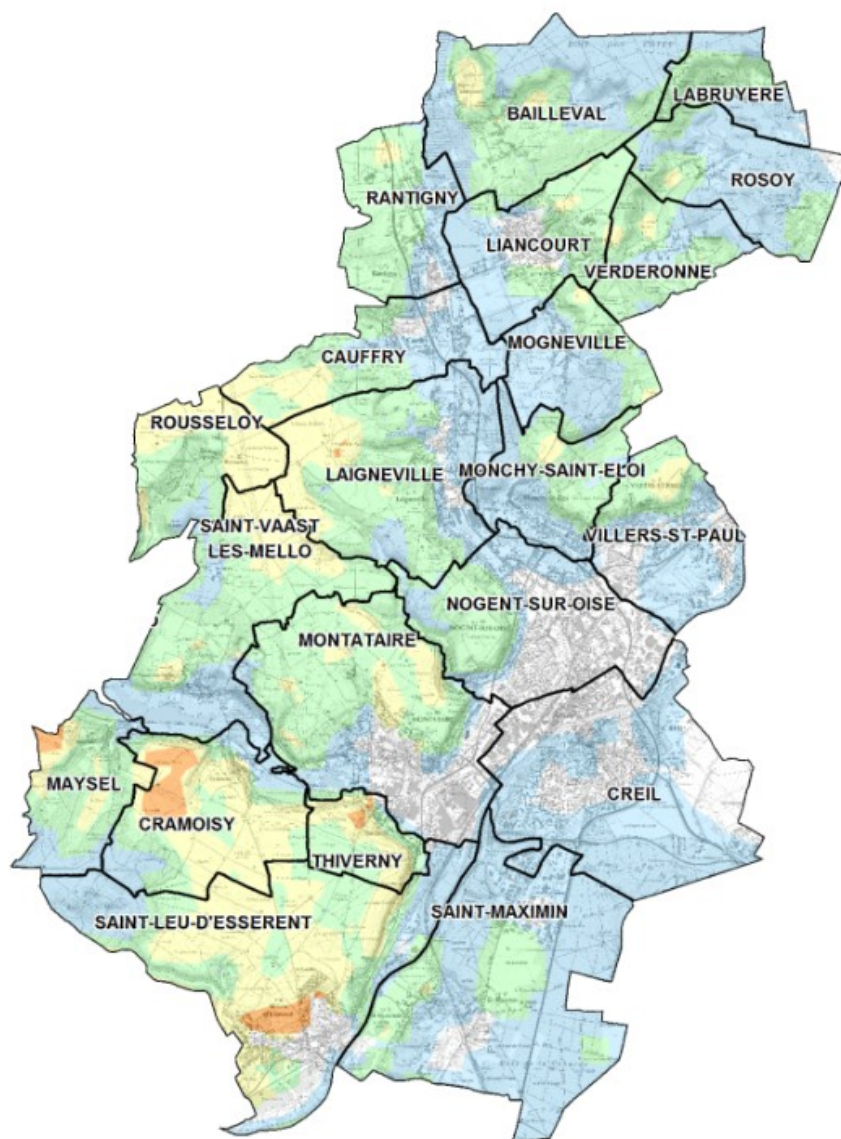
- Mouvements de terrain**
- ▼ Chute de blocs / Eboulement
 - ★ Coulée
 - ⌵ Effondrement
 - ⊞ Erosion de berges
 - ⊞ Glissement
- Cavités souterraines hors mines**
- ▲ carrière
 - cave
 - indéterminé
 - ▲ naturelle
 - ouv militaire
 - ouvrage civil



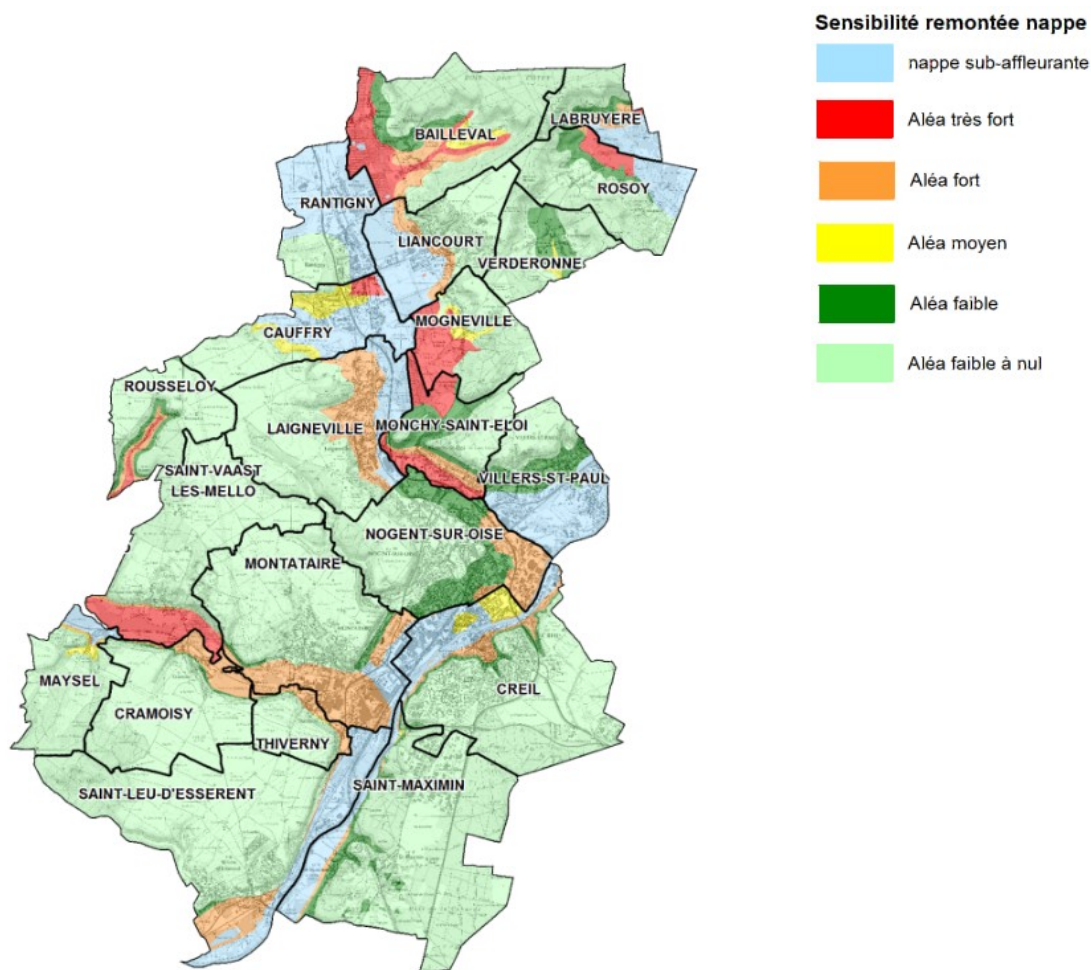
Coulées de boue et remontées de nappe

La coulée de boue est un mouvement rapide d'une masse de matériaux remaniés, à forte teneur en eau et de consistance plus ou moins visqueuse. Elle prend fréquemment naissance dans la partie aval d'un glissement de terrain ou dans les terrains mis à nu par les activités humaines. Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, des limons, des sols, des roches décomposées ou des éboulis fins (*source : Géorisques*).

Aléa coulées de boue



A part les communes de Cramoisy, Maysel, Saint-Leu-d'Esserent et Thiverny qui sont concernées par un aléa faible à fort, les autres communes du SCOT du Grand Creillois sont concernées par un aléa faible à moyen de coulées de boues sur tout ou partie de leur territoire.



Les communes de Bailleval, Cauffry, Mogneville, Monchy-Sant-Eloi, Rosoy, Rousseloy et Saint-Vaast-lès-Mello sont concernées par un aléa faible à très fort de remontées de nappe.

Les communes de Cramoisy, Creil, Labruyère, Laigneville, Liancourt, Maysel, Montataire, Nogent-sur-Oise, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Maximin et Thiverny sont concernées par un aléa faible à fort de remontées de nappe.

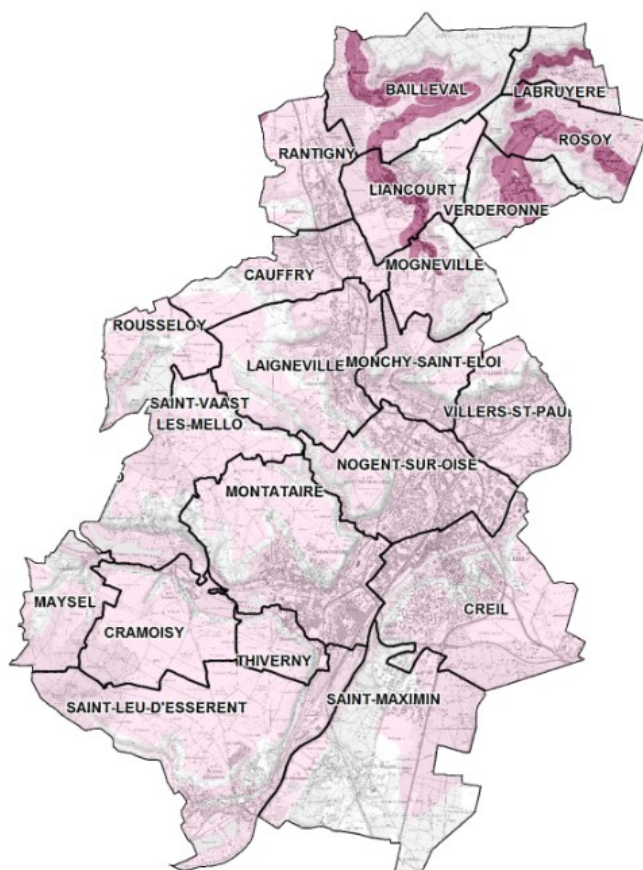
La commune de Verderonne est concernée par un aléa faible à moyen de remontées et nappe et les communes de Rantigny et Villers-Saint-Paul par un aléa faible.

Retrait gonflement des sols argileux

A part les communes de Bailleval, Labruyère, Liancourt, Mogneville, Rosoy et Verderonne, qui sont concernées par un aléa moyen à fort, les autres communes du SCOT du Grand Creillois sont concernées par un aléa faible à moyen de retrait gonflement des argiles sur tout ou partie de leur territoire. Ces informations sont disponibles aux adresses suivantes : [lien vers Géoriques retrait gonflement des argiles](#) ou [Internet Départemental de l'Etat](#).

Aléa retrait - gonflement des argiles

- à priori nul
- faible / moyen
- fort



Les Risques technologiques

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Seule la commune de Villers-Saint-Paul est concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques – Société ARKEMA approuvé le 29/10/2012.

Canalisation de matières dangereuses

Les communes du SCoT Grand Creillois concernées par le passage d'aucune canalisation de transport de matières dangereuses, sont : Bailleval, Cauffry, Creil, Laigneville, Liancourt, Nogent-sur-Oise, Rantigny, Rousseloy, Saint-Maximin, Saint-Vaast-lès-Mello, Saint-Leu d'Esserent, Villers-Saint-Paul.

Installations industrielles

A notre connaissance, des établissements à risque soumis à autorisation sont recensés sur les communes suivantes (sources : DREAL Picardie – 19 septembre 2015) :

Bailleval : Sté Poudmet

Creil : Sté ACOR, Sté Creil Energie (ex Dalkia France), Groupe hospitalier public du Sud Oise, Sté NOF Métal Coatings Europe, PMI, SARL les Bergeries d'Aumont-en- Halatte, Stokomani, Sté Topico Auto

Laigneville : Sté Auto démolition Zonard, Sté Montupet (ex site Desnoyers)

Liancourt : Sté Alkor Draka, sté Siccardi/Ateliers, CC du Vexin-Thelle, sté Suez RV Ile-de- France (ex Sita IdF)

Montataire : Sté Akzo Nobel Decorative (ex Akzo Nobel CO), Sté Arcelormittal Atlantique – Lorraine, Communauté d'agglomération Creilloise, Sté Docsourcing, Sté Goss International Montataire, Sté Granulats de Picardie, Sté Hénon Frères, Sté Mauser France, Sté Punch Metals Montataire (ex Still)

Nogent-sur-Oise : Sté Aubine Onyx, Sté Aximum Produits de sécurité, Communauté d'agglomération Creilloise, Sté Natureco, Sté NSO Energies, Sté Jouvin, Sté Union Creil Céréales, Sté Véolia propreté Nord Normandie, Sté Violet Bernard

Rantigny : Sté Papeterie San Marco, Sté Saint Gobain Isover, Sté SINIAT (ex Lafarge plâtres) Rantigny

Villers-Saint-Paul : Sté Arkema, Sté Chemours France, Sté Dow France (Rohm ans Haas, Sté Esiane, Sté Griset, Sté Picardie Lavage citernes (PLC) Sté Retia, Sté SUEZ Eau Industrielle (ex : Ondeo IS), Sté Toyo Ink Europe Speciality Chemicals

Ces informations sont données à titre indicatif et sont régulièrement mises à jour sur le site internet de DREAL [lien installations classées](#) pour obtenir plus de précisions, notamment les périmètres de protection et ne recensent que les entreprises sur le territoire communal, l'implantation de sites sur les communes voisines n'est pas renseignée.

Installations industrielles rejetant des polluants

La donnée ci-dessous est disponible sur le site de Basol à l'adresse suivante : [lien Basol](#). Ce site du ministère en charge des risques technologiques recense les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

- 1 site a été recensé sur la commune de Cramoisy

ADCLO - Un site de 37 ha environ, traversé par la rivière Le Thérain, la société ADCLO exploitait des installations de fabrication d'huissieries métalliques, de revêtement de tôles d'acier et de traitement chimique des métaux. Après l'arrêt des activités en 1984, des déchets divers ont été délaissés sur le site (fûts et bidons contenant des peintures, solvants,...). Des actes de malveillance ont également entraîné des déversements d'huiles et de PCB.

- 3 sites ont été recensés sur la commune de Creil

- Agence EDF-GDF – le terrain est situé au centre ville. Il a une superficie d'environ 7603 m² et a accueilli de 1865-70 à 1957 une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. Le passage au gaz naturel est arrivé en 1962. Les installations ont subi de nombreuses modifications et les sous-produits ont été relavorisés puis vendus. Actuellement, le site est occupé par les services EDF/GDF (agence, parc de matériel, benne à déchets,)

- UMICORE – Ancienne usine de traitement de déchets de métallurgie (zinc, plomb) de 1837 à 1992, dont le sol et le sous-sol sont pollués. Début 2000, l'exploitant a démolit l'ensemble des bâtiments et évacué les déblais, ne laissant que les plate-formes...

- VIEILLE MONTAGNE (usine de Creil) – Ancienne usine de traitement de déchets de métallurgie (zinc, plomb) de 1837 à 1992, dont le sol et le sous-sol sont pollués. Début 2000, l'exploitant a démolit l'ensemble des bâtiments et évacué les déblais, ne laissant que les plates-formes...

- 2 sites ont été recensés sur la commune de Laigneville

- Laigneville - Mueller (ex. Desnoyers)

- Ancien site industriel. La société Mueller (ex. Desnoyers) a cessé son activité en 1999. Le syndicat mixte a racheté le site en 1999. La société Montupet a repris le site et exploité une fonderie d'aluminium.

- Laigneville – Vallourec - Le site a accueilli de 1900 à 1920 une usine de lampes à arc. En 1921 la société Desnoyers, y a installé une unité de production de tubes en acier. Cette unité est passée sous le contrôle de la société Vallourec en 1969. L'activité a cessé en septembre 2004. Les bâtiments présents sur le site occupent une surface de 22000 m², le reste du terrain étant couvert par les voiries et des espaces boisés. L'établissement la limite de propriété Est du site est matérialisé par la voie de chemin de fer reliant Paris à Amiens. Des maisons et jardins individuels délimitent l'établissement à l'ouest et au sud. La rivière Brèche se trouve à 300 m à l'est du site Au niveau du site, la nappe alluviale ne se situe qu'à quelques mètres de profondeur.

- 2 sites ont été recensés sur la commune de Liancourt

- Liancourt - Ancienne usine à gaz - Le site de Liancourt a accueilli une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. Actuellement, il est utilisé pour les besoins d'EDF/GDF.

- Liancourt - Ateliers Siccardi - Le site de la société Ateliers Siccardi a accueilli avant 1965 des installations de forges et de fonderies. En 1965, le site a été racheté et les ateliers ont été rénovés. Un dallage béton a également été mis en place dans ces ateliers. Les travaux se sont terminés en 1972. Le site est entré en activité en 1973 (travail des métaux et traitement de surface). Un troisième bâtiment a été construit en 1975. Entre 1975 et 1986, une décharge a été exploitée à l'ouest de l'atelier C (construit en 1975). Elle a reçu des déchets de type palettes en bois, emballages carton, emballages plastique, Bidons métalliques, terres de remblais, bacs métalliques, machines outils... Depuis, ces déchets ont été éliminés dans des filières appropriées. Le site est à l'arrêt depuis l'été 2007.

- 1 site a été recensé sur la commune de Monchy-Saint-Eloi
STOOP

- 1 site a été recensé sur la commune de Montataire
 - Montataire - AKZO MONTATAIRE - L'établissement AKZO NOBEL à MONTATAIRE est spécialisé dans la fabrication de peintures. Situé dans la zone industrielle "Les Bois Prés", l'origine de son implantation remonte à 1947. Les terrains d'origine ont été remblayés avec des matériaux d'alluvion de l'Oise. La superficie du site AKZO est de 23 hectares environ.

- 5 sites ont été recensés sur la commune de Nogent-sur-Oise
 - Etablissements Lorge et Cie – La société était spécialisée dans les opérations de démontage, démolition, récupération de métaux. C'était également une station de transit de déchets, de résidus et d'appareil usagés provenant notamment d'ICPE contenant, imprégnés ou souillés de fluides éclectiques chlorés (PCB). L'activité sur ce site a débuté en 1969. L'environnement du site est caractérisé par : à l'Est : la route nationale N 16 ; au Nord une route puis un complexe sportif (stade et centre nautique) ; à l'Ouest et au Sud : des habitations (pavillons et immeubles). La superficie totale du site est de 22 000 m².
 - EURAND – les activités de la société EURAND ont été autorisées par l'arrêté préfectoral du 2 mars 1984. Les activités sur ce site ont cessé définitivement en juillet 201.
 - Ex FONDERIES LAFEUILLE - Ancienne usine de métallurgie comprenant notamment des activités de fonderie, trempe et recuit de métaux ainsi des dépôts de liquides inflammables. Lors de la cessation d'activité en 1991 l'exploitant, qui n'existe plus aujourd'hui, a laissé le site en l'état sans le dépolluer. En 1994 la société SA HLM LA SABLIERE a acquis ces terrains en vue d'y construire des logements sociaux.
 - FURTENBACH SAPIC – le site, anciennement exploité pour la fabrication de produits de fonderie, occupe une surface d'environ 10 000 m². Il se situe en zone inondable à une dizaine de mètres de l'Oise. Une partie du terrain est classée en zone inconstructible.
 - MONTUPET – la société a exploité sur le site de Nogent-sur-Oise des installations de fonderie de l'aluminium pour le marché automobile jusqu'en 2006. Le site s'étend sur environ 35 000 m² et les bâtiments occupent une surface de 23 000 m².

- 1 site a été recensé sur la commune de Rantigny
 - Installation technique EDF / GDF Le site de Rantigny de 5145 m², propriété de Gaz de France, a accueilli une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. Actuellement, il est utilisé pour les besoins d'EDF/GDF.

- 2 sites ont été recensés sur la commune de Villers-Saint-Paul
 - DECHARGE INTERNE RETIA (ex ARKEMA) – Ancienne lagune dont la création lagune est antérieure à 1940 et ayant reçu jusqu'en 1975 les eaux résiduelles de la plate-forme chimique suivies du dépôt des déchets solides de la station d'épuration et de l'usine. L'exploitant a cessé toute activité sur le site depuis 1999.
 - RETIA (ex ARKEMA) – les murs d'un bâtiment d'une ancienne unité d'électrolyse de chlorure alcalins étaient contaminés par du mercure. Les gravats de démolition contaminés ont été dirigés vers une décharge C1.

Sites et sols d'activités industrielles

Les données ci-dessous sont extraites du site Basias (Inventaire historique de sites industriels et activités de service) à l'adresse suivante : [lien Basias_BRGM](#). Ce site recense, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

- La commune de Bailleval a 5 sites recensés.
- La commune de Cauffry a 11 sites recensés.
- La commune de Cramoisy a 9 sites recensés.
- La commune de Creil a 103 sites recensés.
- La commune de Labruyère a 1 site recensé.
- La commune de Laigneville a 19 sites recensés.
- La commune de Liancourt a 27 sites recensés.
- La commune de Mogneville a 3 sites recensés.
- La commune de Monchy-Saint-Eloi a 5 sites recensés.
- La commune de Montataire a 118 sites recensés.
- La commune de Nogent-sur-Oise a 82 sites recensés.
- La commune de Rantigny a 28 sites recensés.
- La commune de Rousseloy a 2 sites recensés.
- La commune de Saint-Leu-d'Esserent a 27 sites recensés.
- La commune de Saint-Maximin a 44 sites recensés.
- La commune de Saint-Vaast-Lès-Mello a 6 sites recensés.
- La commune de Thiverny a 2 sites recensés.
- La commune de Villers-Saint-Paul a 55 sites recensés.

(Fiche mise à jour le 14 février 2018 - © DDT de l'Oise)